

COMMUNE : VALANGIN

PLAN D'AMENAGEMENT - 1

ZONE D'URBANISATION

COPIE

ECHELLE : 1 / 2000

N° VA - 01

1	AUTEUR DU PLAN J. F. BOUVIER Architecte-urbaniste 2034 PESSIEUX	2	AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL : Le président Le secrétaire
3	Date : 18 FEV 1995 Plan approuvé, Neuchâtel, le 27 FEV 1995 Le Conseiller d'Etat Le président Le secrétaire	4	Date : 20 FEV 1995 Adopté le 13 mars 1995 Au nom du Conseil général Le président Le secrétaire
5	Mis à l'enquête publique du - 3 MAI 1995 au 24 MAI 1995 Au nom du Conseil communal Le président Le secrétaire	6	Sanctionné par arrêté de ce jour Neuchâtel, le 11 MAI 1995 Au nom du Conseil d'Etat Le président Le secrétaire

ZONES D'AFFECTATION CANTONALES

ZONES D'AFFECTATION COMMUNALES

- ZONE DE SITE CLASSE
- ZONE D'ANCIENNE LOCALITE 1
- ZONE D'ANCIENNE LOCALITE 2
- ZONE PERIPHERIQUE
- ZONE DE PROTECTION DE LA ZAL
- ZONE D'HABITATION A FORTTE DENSITE
- ZONE D'HABITATION A FORTTE DENSITE SOUMISE A PLAN DE QUARTIER
- ZONE D'HABITATION A FORTTE DENSITE SOUMISE A PLAN DE QUARTIER
- ZONE D'ARTISANALE
- ZONE D'UTILITE PUBLIQUE
- ZONE DE HAMEAU
- ZONE DE PROTECTION 2
- ZONE AGRICOLE

INFORMATIONS INDICATIVES

FORET

LIMITE DES CONSTRUCTIONS A LA FORET

COURS D'EAU ET MARE

SITE DE COMPOSTAGE

ZONES DE PROTECTION DES CATTAGES

S1

S2

S3

SITE ARCHEOLOGIQUE

LIMITE COMMUNALE

POUR L'ARTICLE 422.

1	AUTEUR DU PLAN J. F. BOUVIER Architecte-urbaniste 2034 PESSIEUX	2	AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL : Le président Le secrétaire
3	Date : 2 NOVEMBRE 1995 Plan approuvé, Neuchâtel, le 24 NOV 1995 Le Conseiller d'Etat Le président Le secrétaire	4	Date : 20 NOV 1995 Adopté le 22 AOUT 1995 Au nom du Conseil général Le président Le secrétaire
5	Mis à l'enquête publique du 12 JUIL 1995 au 1 AOUT 1995 Au nom du Conseil communal Le président Le secrétaire	6	Sanctionné par arrêté de ce jour Neuchâtel, le 11 MAI 1995 Au nom du Conseil d'Etat Le président Le secrétaire

